

AVIS PUBLIC D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLORIDORME

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE par intérim de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance régulière du 4 août 2026 le règlement #2026-06 intitulé : RÈGLEMENT : modifiant la grille de spécifications du règlement de zonage # 2007-05 afin d'autoriser la classe d'usage R-2 récréation et loisirs dans la zone 12HA.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2026-04 peut le faire en se rendant aux heures normales de bureau de la municipalité de Cloridorme ou sur le site web : municipalitecloridorme.ca.

DONNÉ À CLORIDORME, CE 5^e jour d'août 2026.

SIGNÉ : 

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Par intérim

